

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

REGISTRE des DÉLIBÉRATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 décembre 2025 à 18h00 à Buis-les-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 3 décembre 2025 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil à l'annexe de la CCBDP à Buis-les-Baronnies

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre COMBES

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 67

Etaient présents : 55 (dont 6 suppléants)

DAYRE Thierry, GREGOIRE Michel, BAS Claude, NICOLAS Alain, RICHARD Eric, BERNARD Sébastien, MONPEYSSEN Jean-Jacques, RUYSSCHAERT Christelle, PEYRON Roland, ROCHAS Pascale, GARCIA Jean, SALIN Olivier, LAGET Jean-Michel, DECONINCK Stéphane, MACIPE Nadia, AMOURDEDIEU Aurore, BERGER-SABATIER Martine, BOTTINI Monique, BREDY Muriel, CAHN Philippe, CARRERE Christian, CHAMBON Claude, CHARRASSE Daniel, CIRER-METHEL Pascal, CLEMENT Augustin, COMBES Pierre, DONZE André, FERNANDES José, FEUILLAS Annie, FRACHINOUS Alain, GREGOIRE Jean-Luc, HAIM Juliette, HAMARD Marc, LABROT Alain, LANTHEAUME Pascal, LAURENT Marie-Christine, LEDESERT Philippe, LOUPIAS Aurélie, MONGE Alain, NICOLAS Jean-Louis, NIVON Jacques, IMBERT Christian, PENIGAUT Alexandre, QUARLIN Mireille, ROUSSIN Christine, SOMAGLINO Claude, TEULADE Christian, TREMORI Michel, VIARSAC Roger, BLAIN Bruno (suppléant), TRUPHEMUS David (suppléant), CHAPPON Gérard (suppléant), PERNET Jean-Luc (suppléant), ROSIER Sandrine (suppléante), VINCENT Michel (suppléant)

Etaient absents ou excusés : 35

ACHAT Ginès, ARMAND Marie-Noëlle, BALDUCHI Monique, BARBANSON Fabienne, BOMPARD Jérôme, FLOQUET Marie, BONTOUX Géraud, CHAUDET Laurence, CHAUVET Véronique, CLEMENT Rémy, CONIL Denis, CORNILLAC Christian, DUC Brigitte, DUPOUX Sébastien, ESTEVE Lionel, FAREL Annelise, FOUGERAS Lionel, GARNERO Sylvie, GIELLY Patricia, GILLET Didier, GIREN Didier, GRAS Jean-Claude, GRONCHI Yoann, GROSS François, LAFFITTE Didier, MATHIEU André, MORIN Gilbert, PEZ Gérard, POUYET Stéphanie, PUSTOCH Alan, RAVOUX Gilles, ROUSTAN Sébastien, ROUX Serge, THIRIOT Christian, TRUPHEMUS Gérard

Excusés ayant donné procuration : 12

BOMPARD Marc donne procuration à NIVON Jacques, BOREL Sylvie donne procuration à SALIN Olivier, BOUNIN Florence donne procuration à CARRERE Christian, CHAREYRE Laurent donne procuration à PENIGAUT Alexandre, GAUTHIER Eliane donne procuration à VINCENT Michel, LYOBARD Eric donne procuration à NICOLAS Alain, MONIER Marie-Pierre donne procuration à SOMAGLINO Claude, PILOZ Odile donne procuration à BOTTINI Monique, ROUSSELLE Didier donne procuration à TEULADE Christian, TACUSSEL Odile donne procuration à FERNANDES José, TATONI Thierry donne procuration à COMBES Pierre, TEISSEYRE Isabelle donne procuration à AMOURDEDIEU Aurore

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteur : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

217-2025 Convention relative à la mise à disposition des locaux et espace extérieur, hébergeant l'activité « crèche » gérée par l'association « Les Frimousses », situés sur la commune de Rémuzat

Dans le cadre de la sa compétence Petite-Enfance, la Communauté de communes des Baronnies en Drome Provençale (CCBDP) est soutenue notamment par la Caisse d'allocations familiales (CAF) de la Drôme pour développer ses actions sur le territoire.

Dans ce cadre et en partenariat avec la Communauté de Communes du Diois, la CCBDP apporte un soutien financier au fonctionnement du multi-accueil « Les Frimousses » situé sur la commune de Rémuzat.

La crèche est agréée pour 15 places maximum, pour l'accueil d'enfants âgés de 0 à cinq ans.

Les collectivités retiennent le principe d'une répartition de l'aide au fonctionnement proratisée au nombre d'heures de fréquentation des enfants originaires de chacun des territoires, et de prendre en charge à 50 % les heures des enfants hors territoires intercommunaux.

Vu les délibérations n° 247_2024 du 24/12/2024, et n°124_2025 du 22/07/2025, qui réaffirment l'engagement de la CCBDP auprès de la CAF dans le déploiement de la Convention territoriale globale pour la période 2025 – 2029 ; laquelle définit le cadre de déploiement de la Politique Petite-Enfance intercommunale et ses missions de Service Public de la Petite-Enfance.

Considérant que dans le cadre de sa compétence Petite-Enfance, la CCBDP accompagne et soutient les accueils Petite-Enfance situés sur le périmètre intercommunal ;

Considérant que la Commune de Rémuzat propriétaire des locaux et de l'espace extérieur dédiés accueille l'activité « crèche » relevant de la compétence de la CCBDP ;

Considérant qu'il convient de constater le cadre de la mise à disposition des locaux et de l'espace extérieur, par convention établie entre la Communauté de communes des Baronnies en Drôme Provençale et la Commune de Rémuzat ;

Considérant que ce cadre vient définir les conditions de cette mise à disposition et permet la prise en charge des frais liés à l'activité « crèche » conformément à la convention de « prestation de services », relative à la délibération n° 176 du 18 novembre 2025, signée entre la commune de Rémuzat et la CCBDP ;

La Commune de Rémuzat met à la disposition de la CCBDP, à titre gratuit, les locaux et l'espace extérieur utilisés par la crèche « Les Frimousses ». La durée de la mise à disposition correspond à la durée de l'exercice de la compétence.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER la convention de mise à disposition des locaux et de l'espace extérieur dédiés, à titre gratuit, à l'activité « crèche » des Frimousses situé sur la commune de Rémuzat ;

D'AUTORISER le Président à signer la convention entre la commune de Rémuzat et la CCBDP pour la mise à disposition des locaux ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

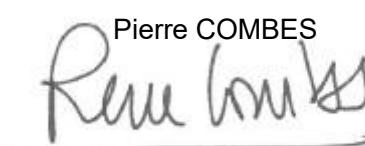
Transmission en préfecture le : 18/12/2025

Mise en ligne le : 18/12/2025

Ampliation à :

Le Secrétaire de séance,

Pierre COMBES



Le Président,

Thierry DAYRE

